



communiqué de presse  
Paris, le 19 mars 2008

**Orange et l'Association des Responsables de Copropriété (l'ARC) s'associent pour le déploiement de la fibre dans les immeubles**

Orange et l'ARC signent un protocole d'accord établissant les modalités de mise en oeuvre de la fibre dans chacune des 11 000 co-propriétés adhérentes qui aura décidé l'installation de la fibre par Orange.

Ce protocole énonce les engagements pris par l'opérateur Orange auprès des adhérents de l'ARC pour du réseau fibre optique Très Haut Débit Résidentiel.

Négocié entre Orange et l'ARC ce document de référence constitue pour les adhérents de l'association un niveau d'engagement assurant la meilleure qualité de service.

Créée en 1987, l'ARC est une association nationale de copropriétaires dont le but est d'aider :

- les conseils syndicaux qui gèrent des copropriétés
- les syndicats non professionnels (bénévoles ou coopératifs)
- les copropriétaires individuels.

L'ARC représente aujourd'hui plus de 800 000 logements répartis sur environ 11 000 copropriétés adhérentes.

- L'ARC est à la fois « *sur le terrain* » et désormais officiellement une des associations les plus représentatives ;
- L'ARC (nommée par arrêté interministériel) est l'une des 3 associations de copropriétaires qui siège à la Commission Nationale Relative à la Copropriété (installée auprès du Ministère du Logement et de la Chancellerie) et reconnue comme représentative des copropriétaires par les autres grands ministères.

Orange se félicite d'avoir pu mettre en place ce protocole avec la plus grande association nationale active en matière de copropriété, ce qui lui permettra de poursuivre en toute transparence et en toute sécurité pour les copropriétés le déploiement de la fibre optique. L'ARC se félicite de pouvoir assurer à ses adhérents le respect d'une prestation garantie par les engagements d'Orange.

Ce protocole témoigne de la confiance que l'ARC accorde à Orange et de la reconnaissance de son expérience en matière de développement de réseaux.

**A propos d'Orange**

Orange est la marque phare de France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde. France Télécom sert plus de 170 millions de clients sur les cinq continents au 31 décembre 2007, dont les deux tiers sous la marque Orange. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 52,9 milliards d'euros en 2007. Au 31 décembre 2007, le Groupe comptait 109,6 millions de clients du mobile et 11,6 millions de clients ADSL. Lancé en juin 2005, le programme NEXT (Nouvelle Expérience des Télécommunications) permet au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré afin de faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe. En 2006, Orange est ainsi devenue la marque unique du Groupe pour l'Internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Dans le même temps, Orange Business Services est devenue la marque des services offerts aux entreprises dans le monde. France Télécom est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et parmi les leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales. France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange. *Pour plus d'informations : [www.orange.com](http://www.orange.com), [www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com), [www.orange-business.com](http://www.orange-business.com). La marque Orange et autres noms de services et de produits Orange cités dans ce communiqué sont des appellations commerciales appartenant à Orange Personal Communications Services Limited.*

Contacts presse Orange : Louis-Michel Aymard – 01 44 44 93 93